

# INTERPELLATION

**Auteur** Jérémie Savioz, Les Verts, et Patrick Evéquo (suppl.), AdG/LA  
**Objet** Garde-chasse maintenu à son poste malgré plusieurs instructions pénales  
**Date** 12.11.2019  
**Numéro** 5.0471

---

Les gardes-chasse remplissent une mission importante dans l'observation, le suivi et la gestion de la nature et de la faune. À ce rôle essentiel doit correspondre un comportement exemplaire, non seulement pour assurer la protection de la faune sauvage mais aussi, notamment, pour maintenir une bonne image de la profession au sein de la population.

Il est apparu récemment qu'un garde-chasse du Valais central avait multiplié des infractions de différents types: vols et destructions d'appareils photographiques destinés au monitoring de la faune, dissimulation de tirs accidentels, tirs illégaux et détention illicite d'aigles royaux notamment.

L'intéressé fait aujourd'hui l'objet d'un moins trois instructions du Ministère public. Même avant que ne soient rendus les jugements, il semble clair que les activités de cette personne portent préjudice à une bonne gestion de la faune, tout en jetant le discrédit sur l'ensemble de sa discipline.

## **Conclusion**

Le SCPF avait-il connaissance des différentes infractions évoquées et les a-t-il dénoncées au Ministère public?

Le DMTE compte-t-il maintenir ce garde-chasse dans ses rangs?